

CONDITIONS GÉNÉRALES DE

PLEO – FRANCE

Date d'effet : 2 mars 2022

DÉFINITIONS

« **Appli** » désigne l'application mobile Pleo.

« **Carte** », « **Mastercard commerciale Pleo** » ou « **Mastercard commerciale** » désigne une carte de paiement virtuel ou physique émise par Nous pour Vous, l'entreprise cliente.

« **Centre de compte en ligne** » désigne l'espace de connexion personnel sécurisé de Notre site Web, sur lequel Vous pouvez consulter Vos Fonds disponibles et Vos relevés mensuels.

« **Code PIN** » désigne le numéro d'identification personnel unique à utiliser avec Votre Carte.

« **Compte associé** » désigne tout compte bancaire professionnel détenu en Votre nom et auquel Vous, l'entreprise cliente, avez autorisé Pleo à accéder pour Nous permettre de vérifier et d'analyser les soldes de compte, les transactions et les informations de compte et/ou pour procéder à des transactions.

« **Contrat** » désigne ces conditions générales.

« **Date d'expiration** » désigne la date imprimée sur Votre Carte, qui correspond à la date à laquelle Votre Carte cessera de fonctionner.

« **Date de début** » désigne la date à laquelle Vous confirmez Votre accord aux présentes conditions générales, ou à laquelle le Titulaire de la Carte commence à utiliser la Carte ou l'active, selon la première de ces éventualités.

« **EEE** » désigne l'Espace économique européen.

« **Fonds disponibles** » désigne à tout moment tous les fonds non dépensés virés sur le Portefeuille principal, disponibles pour le règlement des transactions et des frais à payer en vertu de ce Contrat.

« **FSDP** » désigne le fournisseur de services de demande de paiement, qui fournit des services de demande de paiement (c'est-à-dire des services en ligne destinés à effectuer un ordre de paiement à Votre demande en ce qui concerne le compte que Vous détenez auprès de Nous).

« **FSIC** » désigne le fournisseur de services d'informations sur le compte, qui fournit des services d'information sur les comptes (c'est-à-dire des services en ligne qui fournissent une synthèse des informations concernant un ou plusieurs comptes de paiement détenu(s) par Vous auprès d'un autre fournisseur de services de paiement ou de plusieurs fournisseurs de services de paiement).

« **Jour ouvrable** » désigne tout jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié, pendant lequel les banques sont ouvertes en France et au Danemark.

« **Limite de crédit d'entreprise** » désigne la limite maximum que Nous établissons pour un solde de fonds négatif sur Votre Portefeuille principal.

« **Nous** », « **Notre** » ou « **Nos** » désigne Pleo Financial Services A/S ou Pleo Technologies A/S selon le contexte.

« **Portefeuille principal** » désigne le compte électronique ouvert en Votre nom à Vous, l'entreprise cliente, et sur lequel les Fonds disponibles sont détenus.

« **Sans contact** » désigne une fonctionnalité de paiement qui Vous permet de régler en apposant la Carte sur le terminal de paiement d'un point de vente pour des transactions d'un montant limité

spécifique.

« **Services client** » désigne les services de support aux clients disponibles pour les Titulaires de la Carte, comme décrit dans la clause 16 de ce Contrat.

« **Site Web** » désigne Notre site Web, accessible à l'adresse www.pleo.io.

« **Titulaire de la Carte** » désigne toute personne qui Vous représente pour l'exécution de ce Contrat (y compris l'utilisation de la Carte) ou qui, en Votre nom, communiquera avec Nous ou Nous donnera l'autorisation de réaliser une transaction ou de suivre d'autres instructions, en ce qui concerne la Carte ou tout service que Nous fournissons dans le cadre de ce Contrat ; pour éviter toute ambiguïté, le Titulaire de la Carte n'agit pas en tant que consommateur aux fins du présent Contrat.

« **Vous** », « **Votre** » ou « **Vos** » désigne l'entreprise cliente au nom de laquelle la Carte ou le Portefeuille principal est enregistré et qui a accepté le Contrat ou, lorsque le contexte l'exige, le Titulaire de la Carte.

1. INFORMATIONS SUR NOTRE IDENTITÉ ET SUR CE CONTRAT

- 1.1. Ce Contrat présente les conditions générales qui s'appliquent à la Mastercard commerciale Pleo. Ce Contrat entre Vous et Nous régit la possession et l'utilisation de la Carte. L'acceptation de l'utilisation ou de l'activation de la Carte par un Titulaire de la Carte (voir clause 2.4) vaut acceptation du Contrat. Vous pouvez trouver des copies de ce Contrat sur Notre Site Web, ou en obtenir gratuitement en contactant Notre équipe de Services client conformément à la clause 16.
- 1.2. Les Cartes sont émises par Pleo Financial Services A/S aux termes d'une licence accordée par Mastercard International Incorporated. Pleo Financial Services A/S est réglementé et agréé par l'Autorité de surveillance financière du Danemark. Siège social de Pleo Financial Services A/S : Ravnsborg Tværgade 5 C, 4. Copenhague N, 2200, Danemark. Numéro d'entreprise : 39155435. La Carte reste à tout moment la propriété de Pleo Financial Services A/S. Pleo Financial Services A/S est le fournisseur de services de paiement et l'émetteur de monnaie électronique aux fins du présent Contrat.
- 1.3. La production des Cartes et les systèmes de technologie nécessaires au fonctionnement des Cartes sont fournis par Pleo Technologies A/S, déclaré et enregistré au Danemark.
- 1.4. Ce Contrat commencera à la Date de début sous réserve de la clause 1.5. Ce Contrat sera résilié conformément à la clause 11. La langue anglaise sera utilisée dans ce Contrat et toutes les communications qui se feront entre Vous et Nous ; dans la mesure où ce Contrat est traduit dans toute autre langue locale, la version anglaise prévaudra en cas d'incohérence.
- 1.5. Nous nous réservons le droit de refuser Votre demande ou d'activer la Carte si le résultat des vérifications effectuées en vertu de la clause 3 ou autre Nous donne des raisons de suspecter que Vous êtes impliqué dans ou avez l'intention d'utiliser la Carte à des fins de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, de fraude ou d'autres activités illégales. Si Nous Vous refusons l'activation ou l'utilisation de la Carte, Nous Vous informerons de ce refus, sans forcément Vous informer de la raison de ce refus.

2. CARTES

- 2.1. La Carte est une carte de paiement commerciale qui peut être utilisée pour payer des biens et services auprès de revendeurs participants. La carte virtuelle est conçue pour être utilisée dans des boutiques en ligne ou pour des achats par téléphone lorsque la Carte n'est pas physiquement requise. La carte physique peut être utilisée dans des boutiques ou des points de vente dans lesquels le Titulaire de la Carte est présent physiquement, ou pour des achats en ligne ou autres achats à distance. Votre carte physique (s'il ne s'agit pas d'une Carte virtuelle et uniquement si elle est activée) peut servir à effectuer des retraits en espèces dans des guichets automatiques et des banques fournissant ce service. Tout comme avec toute carte de paiement, Nous ne pouvons garantir qu'un commerçant en particulier acceptera la Carte ; en cas de doute, les Titulaires de la Carte ont la responsabilité de vérifier cette

information auprès du commerçant avant de tenter de réaliser une transaction. Le Titulaire de la Carte ne pourra pas utiliser la Carte pour effectuer des achats auprès de certains commerçants ; ces commerçants ont été bloqués par Nos systèmes afin d'éviter l'utilisation potentielle de cartes pour des activités non autorisées ou illégales.

2.2. La Carte est un produit financier, réglementé par l'Autorité de surveillance financière du Danemark. Il s'agit d'une Carte commerciale, qui n'est pas directement associée à Votre compte bancaire.

Vous devez Vous assurer d'avoir suffisamment de Fonds disponibles ou d'être couvert par une marge de crédit suffisante pour que le Titulaire de la Carte puisse honorer chaque achat, paiement ou retrait d'espèces effectué avec la Carte. La Carte est destinée à être utilisée en tant que moyen de paiement, et les fonds virés sur la Carte ou le Portefeuille principal ne constituent pas un dépôt. Le solde du Portefeuille principal ne rapporte pas d'intérêts. La Carte expirera à la Date d'expiration et cessera de fonctionner. Veuillez consulter la clause 9 de ce Contrat pour en savoir plus.

2.3. À réception, la Carte physique émise pour le Titulaire de la Carte sera inactive. Avant d'utiliser la Carte, le Titulaire de la Carte devra l'activer en se connectant à Votre Centre de compte en ligne, puis en suivant la procédure de demande d'activation de la Carte.

2.4. Une Carte virtuelle peut être utilisée immédiatement après qu'elle a été générée et ne doit pas être activée.

3. IDENTIFICATION NÉCESSAIRE POUR L'ACHAT DE CARTES

3.1. La Carte est un produit de services financiers, Nous sommes donc tenus par la loi de détenir certaines informations concernant Nos clients. Nous utilisons ces informations pour gérer Votre Carte, et pour Nous aider à Vous identifier, Vous et Votre Carte, en cas de perte ou de vol. Nous ne conservons ces informations que le temps nécessaire aux fins énoncées, et uniquement à ces fins. Veuillez consulter la clause 18 pour en savoir plus.

3.2. La Carte est destinée à être utilisée par des entreprises (même si l'utilisation de la Carte se fait par des Titulaires de la Carte individuels qui Vous représentent). Pour obtenir une Carte, Vous devez être une personne morale (par exemple une entreprise) ou tout autre entité ou partenariat dûment enregistré agissant dans le cadre normal des affaires, enregistré et/ou déclaré en France. Nous pouvons être amenés à réclamer des justificatifs concernant Votre statut, Vos directeurs et Votre siège social, et Vos locaux commerciaux. Nous pouvons être amenés à Vous demander de fournir des pièces justificatives prouvant ces informations et/ou réaliser des contrôles électroniques portant sur Vous ou Vos contacts.

3.3. Lorsque Nous réalisons ces contrôles, il se peut que Vos informations (dont les informations personnelles concernant Vos contacts, y compris, sans s'y limiter, les directeurs, responsables, parties prenantes, bénéficiaires effectifs et Titulaires de la Carte) soient divulguées à des agences de référence de crédit ou à des agences de lutte contre la fraude. Il est possible que ces agences gardent une trace de ces informations et qu'il en reste une empreinte sur Votre dossier de crédit ou celui de la personne concernée. Cependant, cette empreinte indiquera que la recherche ne concernait pas un examen de solvabilité et n'a pas été effectuée en vue d'une demande de crédit. Il s'agit uniquement d'une vérification d'identité, qui n'aura donc pas d'impact négatif sur Votre indice de solvabilité ou celui de la personne concernée.

3.4. L'ouverture d'un Portefeuille principal et l'activation ou l'utilisation de la Carte Nous indiqueront que Vous consentez à ce que la vérification décrite dans ce Contrat soit entreprise.

3.5. Lorsque cela est possible, Vous pouvez demander à ajouter des Titulaires de la Carte supplémentaires. Vous Nous autorisez à émettre des Cartes et des codes PIN aux Titulaires de la Carte supplémentaires et Vous autorisez chaque Titulaire de la Carte supplémentaire à autoriser des transactions en Votre nom. Vous restez responsable de tous frais, transactions, utilisation ou mauvaise utilisation de toute Carte que Vous auriez demandée. Si Vous contrevenez à l'une des dispositions de ce Contrat par suite d'une action ou d'une omission de la part d'un Titulaire de la Carte, Vous serez tenu pour responsable de toute perte que Nous pourrions subir en conséquence.

- 3.6. Ce Contrat s'applique également à toutes les Cartes et tous les Titulaires de la Carte supplémentaires que Vous avez prévus. Il est important que Vous communiquiez ce Contrat à tout Titulaire de la Carte supplémentaire avant qu'il commence à utiliser la Carte. Si Nous Vous en faisons la demande, Vous devrez également Nous fournir tout détail concernant les Titulaires de la Carte ainsi que la preuve que les Titulaires de la Carte sont habilités à agir en Votre nom.
- 3.7. Vous Nous déclarez et Nous garantisiez que :
- 3.7.1. Vous agissez en tant que personne morale ou autre entité dûment déclarée ou enregistrée dans le pays dans lequel Vous êtes établi, ou en tant que partenariat agissant dans le cadre normal des affaires ;
- 3.7.2. Vous êtes dûment autorisé à conclure ce Contrat et à assumer Vos obligations en vertu des présentes, et que la ou les personne(s) qui conclu(en)t ce Contrat en Votre nom est ou sont dûment autorisée(s) à Vous représenter et à Vous lier à ce Contrat ;
- 3.7.3. les termes de ce Contrat constituent et créent des obligations légales, valides et contraignantes pour Vous qui sont exécutoires conformément à leurs termes et ne constituent aucune violation des obligations auxquelles Vous êtes lié, qu'elles découlent d'un contrat, de la loi ou autres ;
- 3.7.4. Vous n'êtes pas en état de faillite ni d'insolvabilité, Vous n'avez pas déposé de demande de compromis ni d'arrangement auprès de créanciers ni envoyé de demande de redressement d'entreprise, et Vous ne vous trouvez dans aucune situation similaire en vertu des lois applicables ;
- 3.7.5. Vous détenez les licences, déclarations et autres formes d'autorisations nécessaires requises par les lois en vigueur pour l'exercice de Votre activité commerciale ou de Vos activités professionnelles dans la ou les juridiction(s) dans la ou lesquelles Vous exercez Votre activité commerciale ou Vos activités professionnelles ;
- 3.7.6. Vous vous engagez à autoriser l'utilisation de la Carte et de tout service fourni aux termes de ce Contrat exclusivement aux fins de Votre activité commerciale ou de Vos activités professionnelles régulière(s), selon la situation ;
- 3.7.7. Vous respectez toutes les lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et imposant des sanctions et n'avez connaissance d'aucune violation de ces lois commise par Vous ou toute personne autorisée ; et
- 3.7.8. si Vous prenez connaissance qu'une personne autorisée ne respecte pas (ou ne respectera pas) les termes de ce Contrat, Vous prendrez des mesures pour remédier à la situation et/ou éviter que la personne autorisée concernée n'utilise la Carte.

4. FRAIS

- 4.1. Les frais associés avec cette Carte font partie intégrante du Contrat et sont indiqués ci-dessous. Tous les frais sont affichés TVA non comprise. Vous pouvez également les trouver sur Notre site Web ou Nous les demander en contactant Notre équipe de Services client comme décrit dans la clause 1. Sachez qu'il peut exister d'autres frais ou coûts associés à la Carte, mais que Vous ne Nous réglez pas et que Nous n'imposons pas Nous-mêmes.

Frais	EURO
Frais périodiques et d'activation de la Carte	
Frais de première Carte physique (aucuns frais ne sont appliqués à Votre première Carte, quel que soit le nombre de Cartes commandées)	0,00 €
Frais de Carte physique supplémentaire (frais applicables à Votre deuxième commande de Cartes et aux suivantes, appliqués par Carte commandée)	12,00 €
Frais de première Carte virtuelle (aucuns frais ne sont appliqués à Votre première Carte, quel que soit le nombre de Cartes commandées)	0,00 €
Frais de Carte virtuelle supplémentaire	0,00 €

Frais de Carte virtuelle de remplacement	3,00 €
Frais de chargement du Portefeuille principal	
Chargement par virement bancaire	0,00 %
Frais de chargement en cas de chargement par Carte de débit (Pourcentage du montant chargé)	0,00 %
Frais de chargement en cas de chargement par Carte de crédit (Pourcentage du montant chargé)	0,00 %
Frais de transaction	
Retrait national à un guichet automatique	3,00 €
Retrait international à un guichet automatique	3,00 €
Consultation de solde à un guichet automatique	Aucuns frais
Retrait au guichet automatique refusé	Aucuns frais
Transaction nationale auprès d'un point de vente	Aucuns frais
Transaction internationale auprès d'un point de vente	Aucuns frais
Transactions administratives	
Remboursement de Fonds disponibles (applicable pendant la durée du Contrat, ou si le remboursement est demandé plus de 13 mois après son expiration)	30,00 €
Traitement de la rétrofacturation	25,00 €
Frais de transaction internationale auprès d'un point de vente	2,50 %
Frais de transaction internationale à un guichet automatique	2,50 %

5. COMMENT UTILISER LA CARTE

- 5.1. Une Carte ne peut être utilisée que par Vous ou par un ou plusieurs Titulaires de la Carte agissant en Votre nom. La Carte est autrement non cessible, et Vous ne pouvez pas autoriser une autre personne à l'utiliser, par exemple en divulguant Votre code PIN ou en autorisant cette personne à utiliser les détails de Votre Carte pour acheter des biens via Internet. Dans le cas d'une Carte physique, avant de l'utiliser, la Carte doit être signée par le Titulaire de la Carte à l'endroit prévu à cet effet au dos de la Carte.
- 5.2. Nous pourrions supposer qu'une transaction a été autorisée par Vous, ou un Titulaire de la Carte agissant en Votre nom, et que Vous avez donc donné Votre consentement à une transaction dans l'un des cas suivants :
- 5.2.1 Dans le cas d'une Carte physique :
- 5.2.1.1 la bande magnétique de la Carte a été passée dans le lecteur d'un commerçant ou la Carte a été insérée dans un appareil utilisant une puce et un code PIN ;
- 5.2.1.2 le code PIN de la Carte a été saisi ou un ticket de caisse a été signé ; ou
- 5.2.1.3 la Carte a été apposée sur un lecteur adapté aux transactions sans contact et acceptée par ce lecteur.

5.2.2 Dans le cas d'une Carte physique ou virtuelle :

5.2.2.1 des informations pertinentes ont été fournies au commerçant ou au FSDP, qui leur ont permis de traiter la transaction, par exemple, le fait de fournir aux commerçants le code de sécurité à trois chiffres figurant au dos de la Carte en cas de transaction Internet ou autre transaction à distance.

- 5.3. En général, Nous recevons une notification de Votre autorisation par message électronique conformément aux règles et procédures du programme de paiement (réseau Mastercard). Une fois que Vous avez autorisé une transaction, cette transaction ne peut pas être stoppée ni révoquée. Toutefois, Vous pouvez dans certaines circonstances avoir droit à un remboursement conformément aux clauses 14 et 15.
- 5.4. À réception de la notification de l'autorisation d'une transaction et de l'ordre de paiement de la transaction, Nous déduisons en général la valeur de la transaction, plus tous frais applicables, des Fonds disponibles.
- 5.5. À moins d'être couverte par une marge de crédit comme exposé dans la clause 7, si une tentative de paiement dépassant le montant des Fonds disponibles a lieu, la transaction sera refusée. Dans certaines circonstances, il se peut qu'une transaction entraîne un solde négatif des Fonds disponibles bien que Vous ne soyez couvert par aucune marge de crédit destinée à la faciliter ; cette situation se déroulera normalement si le commerçant n'a pas procédé à une autorisation de la transaction. Dans ces cas-là, Nous essaierons de récupérer une partie ou l'intégralité de l'argent auprès du commerçant si Nous le pouvons, sous réserve que Nous soyons assurés que Vous ou le Titulaire de la Carte n'avez pas délibérément utilisé la Carte d'une façon qui résulterait en un solde négatif non couvert par une marge de crédit. Nous traiterons cela au cas par cas, mais s'il existe un solde négatif dans le Portefeuille principal, Nous pouvons demander de compenser l'insuffisance et, jusqu'à ce que des Fonds soient de nouveau disponibles, Nous pouvons restreindre ou suspendre l'utilisation de Votre Carte.
- 5.6. Si la Carte est utilisée pour une transaction dans une devise autre que la devise dans laquelle la Carte est libellée, la transaction sera convertie dans la devise dans laquelle la Carte est libellée par le réseau de programme Mastercard au taux établi par Mastercard International Incorporated ; veuillez consulter www.mastercard.com/global/currencyconversion. Le taux de change varie dans la journée et n'est pas défini par Nous, Nous n'en sommes donc pas responsables et Nous ne pouvons pas garantir que le taux de change sera en Votre faveur. Les modifications de taux de change peuvent s'appliquer immédiatement et sans préavis. Vous pouvez Nous demander des informations concernant le taux de change utilisé après que la transaction a été menée en contactant Notre équipe de Services client conformément à la clause 16. Vous serez également informé de tout taux de change applicable pour chaque transaction dans Votre compte en ligne, qui est mis à jour quotidiennement, si le change a été effectué par Nos soins.
- 5.7. En général, Nous pourrions gérer des transactions 24 heures par jour et 365 jours par an. Toutefois Nous ne pouvons garantir que ce sera le cas, et dans certaines circonstances (par exemple un problème technique grave), il se peut que Nous ne puissions pas recevoir de transactions ni les mener à bien.

6. RESTRICTIONS D'UTILISATION DE LA CARTE

- 6.1. Vous devez Vous assurer d'avoir suffisamment de Fonds disponibles ou une marge de crédit suffisante pour régler chaque achat, paiement ou retrait en espèces à l'aide de la Carte.
- 6.2. La Carte n'est pas associée à un compte bancaire de dépôt et ne peut pas être utilisée comme pièce d'identité.
- 6.3. La Carte ne peut pas être utilisée pour des paris ni à des fins illégales. De plus, certains types de transactions peuvent être bloqués.
- 6.4. Le Portefeuille principal ne peut être chargé que par l'entreprise cliente au nom de laquelle la Carte ou le Portefeuille principal est enregistré, sauf approbation de Notre part. Le chargement par des Titulaires de la Carte ou toute autre source n'est pas autorisé. Les frais

applicables de chargement du Portefeuille principal sont indiqués dans la clause 4.1. À des fins de prévention de la fraude, du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme ou de tout autre crime financier, Nous nous réservons le droit de modifier ces limites et de refuser un chargement à n'importe quel moment. Le Portefeuille et la Carte ne peuvent être chargés que par l'intermédiaire de canaux et de comptes que Nous avons approuvés.

- 6.5. Des limites de dépenses peuvent s'appliquer à la Carte et au Portefeuille principal.
- 6.6. Toute somme associée à une pré-autorisation (par exemple pour une réservation d'hôtel ou une location de voiture) sera « bloquée » dans Vos Fonds disponibles jusqu'à ce que le commerçant Vous ait envoyé le montant du paiement final de l'achat. Une fois le montant du paiement final reçu, la somme bloquée associée à la pré-autorisation sera débloquée. Le déblocage peut prendre jusqu'à 30 jours. Pendant la période de blocage, Vous et les Titulaires de la Carte n'aurez pas accès à la somme associée à la pré-autorisation.

7. CRÉDIT ET LIMITES DE CRÉDIT

- 7.1. À Notre seule discrétion, Nous pouvons décider de Vous offrir une marge de crédit, qui autorisera un seuil défini de solde négatif permis dans Votre Portefeuille principal.
- 7.2. Pour pouvoir prétendre à une marge de crédit, Vous devez accepter de créer au moins un compte associé, et de mettre en place un prélèvement automatique ou similaire, autorisant Pleo à retirer des Fonds depuis le ou les compte(s) associé(s). La façon dont Vous associez Votre compte peut changer de temps à autre, mais sera toujours gérée conformément aux lois applicables et/ou via un tiers dûment autorisé et agréé.
- 7.4. Sur la base des informations obtenues à partir de Votre ou Vos compte(s) associé(s) et de toute autre source pertinente, Nous déterminerons une limite de crédit d'entreprise, qui pourra être ajustée à Notre seule discrétion à tout moment et sans que Vous ou les Titulaires de la Carte n'en soyez avisés. Nous pouvons restreindre ou annuler les Cartes sans préavis si Nous jugeons qu'il y a eu une augmentation significative du risque que Vous puissiez manquer de satisfaire à Vos obligations de paiement actuelles ou futures. Dans ces cas, Nous Vous informerons sans délai inutile une fois cette décision prise.
- 7.5. Les transactions réalisées avec des Fonds couverts par une marge de crédit s'afficheront sur un relevé de crédit périodique qui Vous informera du montant à payer, et de la date d'échéance du paiement. Le règlement peut dans certains cas être effectué depuis un compte bancaire professionnel à Votre nom, et sera autrement effectué via débit direct ou autre méthode autorisée depuis Votre ou Vos compte(s) associé(s) ou aux alentours de la date d'échéance indiquée sur le relevé de crédit concerné. Lorsque cela est possible, Vous pouvez également demander un relevé de crédit et régler volontairement tout ou partie des montants restants dus au cours d'une période de crédit.
- 7.6. Si Vous épuisez un montant important de Votre limite de crédit d'entreprise au cours d'une période de crédit, Nous conservons le droit d'initier un paiement immédiat et supplémentaire via débit direct ou autre méthode autorisée afin de réinitialiser la limite de crédit de Votre entreprise et d'assurer le fonctionnement des Cartes. Nonobstant tout paiement additionnel, Vous serez toujours débité des montants restants à ou aux alentours de la date d'échéance indiquée dans le relevé de crédit concerné.
- 7.7. Tout manquement au paiement de l'intégralité du montant qui Nous est dû à la date à laquelle ce montant est dû constitue une violation de ce Contrat. Vous acceptez de payer toutes les pénalités concernées ainsi que les coûts, y compris les intérêts et les frais juridiques ou de recouvrement, qui peuvent survenir lors du recouvrement des montants dus par Vous aux termes de ce Contrat. Aux fins de recouvrement des montants dus, Nous pouvons autoriser des tiers à réclamer le recouvrement des montants dus aux termes de ce Contrat.

8. GESTION DE VOTRE CARTE

- 8.1. Nous publierons Vos relevés de transaction et d'activité dans le Centre de compte en ligne et l'appli Pleo. Chaque transaction indiquera : une référence Vous permettant d'identifier chaque transaction ; le montant de chaque transaction ; la devise dans laquelle Votre Carte est débitée ; le montant de tous frais de transaction, y compris leur répartition le cas échéant ; le taux de change utilisé dans la transaction par Nos services et le montant de la transaction après conversion de la devise, le cas échéant ; et la date de valeur de débit de la transaction.
- 8.2. Vous devrez bénéficier d'un accès à Internet pour gérer la Carte. Vous pouvez vérifier le solde et les Fonds disponibles sur Votre Carte ou consulter un relevé des transactions récentes, qui seront mises à jour en temps réel, en vous rendant sur le Centre de compte en ligne ou l'Appli Pleo et en suivant les étapes de connexion au compte.

9. EXPIRATION DE LA CARTE

- 9.1. Votre Carte expirera à la date d'expiration. À cette date, sous réserve de la clause 9.2 ci-dessous, ce Contrat sera résilié conformément à la clause 11, la Carte cessera de fonctionner et Vous n'aurez plus le droit d'utiliser la Carte.
- 9.2. Dans certains cas, Nous pouvons Vous émettre une nouvelle Carte avant la date d'expiration, toutefois, Nous ne sommes pas dans l'obligation de le faire et pouvons choisir de ne pas émettre de Carte de remplacement à Notre seule discrétion. Si Nous émettons une nouvelle Carte, une nouvelle date d'expiration s'appliquera, et la nouvelle Carte expirera à cette date d'expiration.
- 9.3. Si Vous ne souhaitez pas recevoir de Carte de remplacement, Vous pouvez résilier ce Contrat gratuitement comme indiqué dans la clause 10.3.

10. PROCÉDURE DE RÉSILIATION ET DE RESTITUTION

- 10.1. Vous pouvez résilier ce Contrat, Votre Portefeuille principal et les Cartes conformément à la clause 11.3 et récupérer tous les Fonds disponibles en contactant Notre équipe de Services client conformément à la clause 16. Toutefois, si Vous résiliez ce Contrat et faites une demande de restitution avant l'expiration du Contrat, Vous devrez payer des Frais de remboursement de Fonds disponibles conformément à la clause 4. À expiration de ce Contrat, Vous pouvez récupérer tous les Fonds disponibles gratuitement.
- 10.2. Avant résiliation et pendant la durée de Votre Contrat avec Nous, Vous pouvez récupérer tout ou partie de Vos Fonds disponibles en contactant Notre équipe de Services client conformément à la clause 16, auquel cas Vous serez facturé de frais de restitution conformément à la clause 4. Nous déduisons tous frais de remboursement de Fonds disponibles qui Nous sont dus des Fonds disponibles dans le Portefeuille et prévoisons en général un virement électronique vers le compte bancaire d'approvisionnement original de l'entreprise cliente pour le montant des Fonds restants.
- 10.3. Nous ne traiterons pas Votre demande de restitution si Nous pensons que Vous avez fourni de fausses informations, si Nous jugeons préoccupant l'état de sécurité d'une transaction, si Votre Portefeuille principal n'est pas en règle, si les Fonds disponibles sont insuffisants pour couvrir les frais de remboursement des Fonds disponibles ou s'il existe des transactions en attente ou des montants pré-autorisés en attente de règlement dans Votre Portefeuille principal.
- 10.4. Si Vous demandez la restitution de l'intégralité du solde restant conformément à la clause 10.2, Nous supposerons que Votre intention est de résilier ce Contrat et annulerons Votre Portefeuille principal et Vos Cartes.
- 10.5. Si pour une raison quelconque il Vous reste des Fonds disponibles suite à la résiliation de ce Contrat, Vous pouvez les récupérer totalement jusqu'à six ans après résiliation. Dès lors qu'il reste des Fonds disponibles, Nous Vous facturerons des frais de remboursement des Fonds disponibles si Vous en demandez la restitution plus d'un an après la résiliation de ce Contrat.

11. EXPIRATION ET RÉSILIATION DE CE CONTRAT

11.1. Sous réserve des clauses 11.2 et 11.3, ce Contrat expirera et sera résilié trois ans après la date à laquelle Vous avez accepté ce Contrat conformément à la clause 1.1 sous réserve de :

11.1.1. notification par Nos soins que le Portefeuille principal sera renouvelé à la date d'expiration de ce Contrat ; ou

11.1.2. une demande d'annulation faite par Vos soins et/ou de restitution par Vous de l'intégralité du solde restant sur Votre Portefeuille principal conformément à la clause 10.2 et 10.5 ci-dessus. Il n'y a aucuns frais d'annulation, mais des frais de remboursement de Fonds clients peuvent s'appliquer conformément à la clause 4.

11.2. Nous pouvons résilier ce Contrat :

11.2.1. si Vous ou un Titulaire de la Carte enfreignez un aspect important de ce Contrat, ou enfreignez ce Contrat de façon répétée sans résoudre le problème sous 10 jours, ou utilisez la Carte ou l'une de ses fonctions d'une manière dont Nous pouvons raisonnablement penser qu'elle est frauduleuse ou illégale ;

11.2.2. si Vous ou un Titulaire de la Carte agissez de telle manière que Notre personnel ou l'un de Nos représentants se sent menacé ou maltraité ; ou

11.2.3. si Vous ne réglez pas des frais engagés ou ne rectifiez pas l'insuffisance de solde de Votre Carte.

Nous pouvons également résilier ce Contrat avec ou sans motif, y compris les motifs ci-dessous, en Vous donnant deux mois de préavis.

11.3. Vous pouvez résilier ce Contrat gratuitement à tout moment en Nous contactant aux coordonnées indiquées dans la clause 16.1. Toutefois des frais de remboursement des Fonds disponibles peuvent s'appliquer conformément à la clause 4.

11.4. Si le Contrat est résilié, Nous annulerons Votre Portefeuille principal et toutes Vos Cartes, et Vous devrez Nous dire dès que possible ce que Vous souhaitez que Nous fassions de tous les Fonds disponibles inutilisés en Nous écrivant à l'adresse support@pleo.io.

12. MISE EN SÉCURITÉ DE VOTRE CARTE ET DE VOS INFORMATIONS ; RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRISE CLIENTE

12.1. Nous supposerons que toutes les transactions engagées par Vous ou un Titulaire de la Carte à l'aide de Votre Carte ou des détails de Votre Carte sont réalisées par Vous ou un Titulaire de la Carte, sauf si Vous Nous notifiez du contraire conformément à la clause 15.1.

12.2. Vous, l'entreprise cliente, êtes responsable de la mise en sécurité de la Carte et de ses détails par chaque Titulaire de la Carte et Vous, l'entreprise cliente, êtes responsable de toutes les transactions liées à la Carte, des frais aux termes de ce Contrat, et des pertes et responsabilités résultant de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de la Carte ou du Portefeuille principal. Cela signifie que Vous devez prendre toutes les mesures raisonnables destinées à éviter la perte, le vol ou la mauvaise utilisation de la Carte et de ses détails, et Vous assurer que le Titulaire de la Carte fasse de même. Ne divulguez pas, et assurez-vous qu'aucun Titulaire de la Carte ne divulgue, les détails de la Carte à qui que soit, sauf si cela est nécessaire pour réaliser une transaction.

12.3. Vous devez garder Votre code PIN en lieu sûr à tout moment et Vous assurer que chaque Titulaire de la Carte fasse de même. Cela inclut :

12.3.1. la mémorisation de Votre code PIN dès que Vous le recevez ;

12.3.2. de ne jamais écrire le code PIN sur la Carte ni sur tout support que Vous gardez habituellement avec Votre Carte ;

12.3.3. de garder le code PIN secret à tout moment, ce qui inclut de ne pas utiliser Votre code PIN si quelqu'un regarde ce que Vous faites ; et

12.3.4. de ne divulguer le code PIN à personne.

Le non-respect de ces consignes peut être considéré comme une négligence grave et impacter négativement Votre possibilité d'effectuer une réclamation en cas de pertes. **NE COMMUNIQUEZ JAMAIS VOTRE CODE PIN À QUELQU'UN D'AUTRE (HORMIS UN TITULAIRE DE LA CARTE) PAR ÉCRIT NI AUTREMENT.**

Cela comprend les messages imprimés, les e-mails et les formulaires en ligne.

13. CARTES PERDUES, VOLÉES OU ENDOMMAGÉES

13.1. Si Vous ou un Titulaire de la Carte perdez Votre Carte ou qu'elle est volée ou endommagée ou que Vous pensez qu'elle a été utilisée sans Votre accord, Vous devez Nous en notifier sans délai dès que Vous en prenez connaissance. Pour ce faire, Vous pouvez bloquer Votre Carte sur l'application mobile ou Web ou en téléphonant à Notre équipe de Services client conformément à la clause 16 de ce Contrat. Il Vous sera demandé de fournir Votre numéro de Carte et d'autres informations pour vérifier que Vous êtes le client ou que le notifiant est un Titulaire de la Carte autorisé. Après réalisation satisfaisante du processus de vérification, Nous bloquerons immédiatement toute Carte perdue ou volée afin d'éviter toute utilisation non autorisée et annulerons toute Carte endommagée pour éviter une utilisation ultérieure.

13.2. Une fois que Vous Nous aurez informés de la perte, du vol ou du risque de mauvaise utilisation, et à condition que Nous soyons en mesure d'identifier Votre Carte et d'effectuer certaines vérifications de sécurité, Nous Vous émettrons une Carte et/ou un code PIN de remplacement. Certains frais peuvent s'appliquer pour la réédition d'une Carte perdue ou volée, veuillez consulter la clause 4 pour en savoir plus.

14. ACHATS AUPRÈS DE COMMERÇANTS

14.1. Nous ne sommes pas responsables de la sécurité, de la légalité, de la qualité ni de tout autre aspect des biens et services achetés avec la Carte.

14.2. Si un commerçant émet un remboursement pour une raison quelconque (par exemple, si Vous avez renvoyé des articles défectueux), plusieurs jours peuvent être nécessaires pour que Nous soyons informés du remboursement et que l'argent Nous parvienne. À ce titre, veuillez prévoir au moins 5 à 10 jours à partir de la date d'exécution du remboursement pour qu'il soit appliqué à Votre Carte.

15. LITIGES CONCERNANT LES TRANSACTIONS ET SUSPENSION DE LA CARTE

15.1. Si Vous pensez que Vous ou le Titulaire de la Carte n'avez pas autorisé une transaction en particulier ou qu'une transaction a été exécutée de façon incorrecte, pour recevoir un remboursement, Vous devez contacter sans délai Notre équipe de Services client, dès que Vous avez connaissance du problème, et dans tous les cas 13 mois au plus tard après que le montant de la transaction a été déduit des Fonds disponibles. Nous Vous rembourserons, dès que possible et dans tous les cas pas plus tard qu'à la fin du jour ouvrable suivant le jour où Vous avez eu connaissance de la transaction non autorisée, toute transaction non autorisée et tous frais de transaction associés à régler aux termes de ce Contrat, sous réserve de la suite de cette clause 14, sauf dans les cas où Nous soupçonnons de manière raisonnable que Vous avez agi de manière frauduleuse, auquel cas Nous mènerons une enquête aussi vite que possible et Vous informerons de sa conclusion. Si l'enquête démontre que la transaction était en effet non autorisée, Nous Vous rembourserons comme indiqué ci-dessus dans la clause 15.1.

15.2. Si une transaction initiée par le commerçant (ce qui arrive par exemple lorsque Vous utilisez Votre Carte dans une boutique) a été mal exécutée et que Nous recevons la preuve du fournisseur de services de paiement du commerçant que Nous sommes responsables de la transaction mal exécutée, Nous rembourserons immédiatement, le cas échéant, la transaction et tous frais de transaction associés à régler aux termes de ce Contrat.

Nous ne sommes pas responsables des transactions mal exécutées si Nous pouvons démontrer que les paiements ont bien été reçus par le fournisseur de services de paiement du commerçant, auquel cas la responsabilité lui incombe.

Si une transaction initiée par Vous a mal été exécutée, Nous rembourserons sans délai la transaction et tous les frais de transaction associés à régler au terme de ce Contrat, excepté si les instructions de paiement que Vous Nous avez données étaient incorrectes, auquel cas Nous ferons le nécessaire pour récupérer les Fonds, mais pourrons Vous facturer un montant raisonnable servant à couvrir Nos coûts administratifs, ce dont Nous Vous notifierons à l'avance.

Nous réalisons les transactions conformément aux détails de transactions reçues. Si les détails qui Nous sont fournis sont incorrects, Nous ne serons pas responsables de l'exécution incorrecte de la transaction, mais Nous ferons le nécessaire pour récupérer les fonds concernés. Dans ce cas, Nous pourrons Vous facturer un montant raisonnable servant à couvrir Nos coûts administratifs, ce dont Nous Vous notifierons à l'avance.

- 15.3. Si Vous initiez un paiement à une personne se trouvant dans l'EEE et que cette personne le reçoit plus tard que ce qui est stipulé dans ce Contrat (clause 5.4), Vous pouvez Nous en informer afin que Nous puissions demander au fournisseur de services de paiement du destinataire de rectifier le montant des frais apparus sur le compte du destinataire (afin qu'il soit considéré qu'ils ont reçu le paiement à temps, et n'aient pas de manque à gagner).

Si Vous avez reçu un paiement tardif provenant d'un autre fournisseur de services de paiement (par exemple un remboursement provenant de la banque d'un commerçant) en passant par Nous, Nous créditerons Votre compte du montant associé aux frais liés afin que Vous n'ayez pas de manque à gagner.

- 15.4. Sous réserve de la suite de cette clause 15, Nous limiterons Votre responsabilité à 35 € pour toute perte occasionnée en ce qui concerne des transactions non autorisées résultant de l'utilisation d'une Carte perdue ou volée, ou du détournement des détails de la Carte, excepté quand :

15.4.1. Vous n'avez pas pu détecter la perte, le vol ou le détournement de la Carte avant le déroulement de la transaction non autorisée (excepté en cas d'action frauduleuse de Votre part, auquel cas Vous êtes tenu responsable de toutes les pertes occasionnées en ce qui concerne la transaction non autorisée), ou

15.4.2. la perte a été causée par des agissements ou des oublis d'un membre de Notre personnel ou d'un de Nos agents, auquel cas Vous n'êtes tenu responsable d'aucune perte.

- 15.5. Vous, l'entreprise cliente, serez tenue responsable de toutes les pertes occasionnées en ce qui concerne la transaction non autorisée si Vous :

15.5.1. avez agi de manière frauduleuse; ou

15.5.2. avez intentionnellement ou suite à une négligence grave omis de :

15.5.2.1. surveiller et utiliser Votre Carte conformément à ce Contrat ; ou

15.5.2.2. Nous notifier le problème conformément à la clause 11.1

- 15.6. Sauf en cas d'action frauduleuse de Votre part, Vous ne serez pas tenu responsable des pertes occasionnées en ce qui concerne une transaction non autorisée :

15.6.1. qui survient après que Vous Nous en avez informé ;

15.6.2. si la Carte a été utilisée en relation avec un contrat à distance, par exemple, pour un achat en ligne ;

15.6.3. si Nousne Vous avons pas fourni de moyen de notification approprié, comme

indiqué dans la clause 13.1.

- 15.7. Selon les circonstances, Notre équipe de Services client peut Vous demander de remplir le formulaire de déclaration de litige. Nous pouvons mener une enquête avant ou après qu'un remboursement a été effectué. Nous Vous informerons dès que possible du résultat de cette enquête. Si Nos recherches montrent qu'une transaction litigieuse a été autorisée par Vous ou un Titulaire de la Carte, ou que Vous ou un Titulaire de la Carte avez peut-être agi de manière frauduleuse ou commis un acte de négligence grave, Nous pouvons annuler tout remboursement émis et Vous serez tenu pour responsable de toutes les pertes que Nous subirions en lien avec cette transaction, y compris, sans s'y limiter, le coût de toute recherche effectuée par Nous en rapport avec cette transaction. Nous Vous Informerons raisonnablement à l'avance de toute annulation de remboursement.
- 15.8. Dans certaines circonstances, une transaction sera initiée sans être totalement terminée. Dans ce cas, il se peut que la valeur de la transaction soit déduite des Fonds disponibles et ne puisse ainsi pas être utilisée ; Nous appelons ça « autorisation en attente » ou « blocage ». Dans ces cas, Vous devrez contacter Notre équipe de Services client conformément à la clause 16 et présenter des preuves pertinentes démontrant que la transaction a été annulée ou inversée.
- 15.9. Dans certaines circonstances, Nous pouvons refuser sans prévenir de réaliser une transaction que Vous ou un Titulaire de la Carte avez autorisée. Lesdites circonstances comprennent :
- 15.9.1. si Nous jugeons raisonnablement préoccupant l'état de sécurité de Votre Carte ou que Nous suspectons que Votre Carte est utilisée de façon frauduleuse ou non autorisée ;
- 15.9.2. si les Fonds disponibles pour couvrir la transaction et tous les frais associés au moment où Nous recevons la notification de la transaction ne sont pas suffisants ;
- 15.9.3. si Vos Fonds disponibles présentent un déficit ;
- 15.9.4. si Nous avons des raisons de penser que Vos actions ou celles d'un Titulaire de la Carte enfreignent ce Contrat ;
- 15.9.5. si le traitement des transactions rencontre des erreurs, des pannes (mécaniques ou autres) ou des refus de la part de commerçants, d'organismes de paiement ou de programmes de paiement ; ou
- 15.9.6. si la loi Nous oblige à le faire.
- 15.10. Sauf si cette action s'avérait illégale, si Nous refusons de réaliser une transaction pour tout Titulaire de la Carte conformément à la clause 15.9 ci-dessous, Nous Vous notifierons dès que cela sera raisonnablement possible de ce refus et des raisons de ce refus, en même temps que, le cas échéant, de la procédure de rectification de toute erreur factuelle ayant causé ce refus.
- 15.11. Nous pouvons suspendre Votre Carte, auquel cas Vous ne pourrez plus l'utiliser pour des transactions, si Nous jugeons raisonnablement préoccupant l'état de sécurité de Votre Carte ou que Nous suspectons que Votre Carte est utilisée de façon frauduleuse ou non autorisée. Nous Vous notifierons de toute suspension de ce type à l'avance ou immédiatement après en cas d'impossibilité, ainsi que des raisons de la suspension, sauf si cela compromettrait des mesures de sécurité raisonnables ou s'avérait illégal. Nous lèverons la suspension et, le cas échéant, émettrons gratuitement une nouvelle Carte dès que cela sera raisonnablement possible, une fois que les raisons de la suspension auront disparu. Vous pouvez également contacter les Services client conformément à la clause 16 pour prendre des dispositions pour qu'une suspension soit levée le cas échéant.
- 15.12. Cette clause 15.12 s'applique lorsque Vous utilisez des services de FSIC ou de FDSP. Nous pouvons refuser à un FSIC ou à un FDSP l'accès au Portefeuille principal connecté à Votre Carte pour des raisons raisonnablement étayées et dûment justifiées se rapportant à un accès non autorisé ou frauduleux à Votre compte par ce FSIC ou FDSP, y compris l'initiation

d'une transaction non autorisée ou frauduleuse. Si Nous refusons ainsi l'accès, Nous Vous notifierons du refus et de la raison du refus à l'avance si possible, ou immédiatement après le refus de l'accès, sauf si cela risquerait de compromettre des mesures de sécurité raisonnablement justifiées ou s'avérerait illégal. Nous autoriserons au FSIC ou au FDSP l'accès à Votre compte une fois que les raisons motivant le refus de l'accès ne s'appliqueront plus.

15.13. Nous pouvons réclamer le remboursement d'une transaction que Vous avez autorisée à condition que :

15.13.1. l'autorisation n'ait pas précisé le montant exact lorsque le Titulaire de la Carte avait consenti à la transaction ; et

15.13.2. le montant de la transaction ait excédé le montant auquel Vous ou le Titulaire de la Carte auriez pu raisonnablement Vous attendre compte tenu des précédents schémas de dépenses sur la Carte, du Contrat et des circonstances concernées.

Ce remboursement doit être demandé auprès de Notre équipe de Services client dans les huit semaines suivant le prélèvement du montant sur la Carte. Nous pouvons Vous demander de Nous fournir les preuves étayant Votre demande. Tout remboursement doit être égal au montant de la transaction. Un tel remboursement ne sera soumis à aucuns frais.

16. SERVICES CLIENT, COMMUNICATION ET RÉCLAMATIONS

16.1. Notre équipe de Services client est généralement joignable 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Toutefois, en dehors des heures normales de travail, il se peut que les méthodes de contact soient restreintes aux systèmes de répondeur automatique. Nous nous efforcerons de répondre immédiatement à toutes les demandes, toutefois, veuillez noter que certains types de demandes ne peuvent être résolus que pendant les heures normales de travail. Vous pouvez contacter Notre équipe de Services client des deux façons suivantes :

- par téléphone au +45 78730915
- par e-mail à l'adresse support@pleo.io

Si Nous devons Vous contacter ou Vous envoyer une notification au titre du présent Contrat, Nous le ferons soit en Vous envoyant une notification dans Votre Centre de compte en ligne, soit dans l'Appli Pleo, soit par e-mail à l'adresse e-mail que Vous Nous avez fournie lorsque Vous avez obtenu la Carte, sauf indications contraires stipulées dans ce Contrat.

Si Nous devons Vous contacter en cas de fraude ou de menaces de sécurité suspectée ou avérée, Nous Vous notifierons soit par e-mail, soit par téléphone, soit par notification dans Votre Centre de compte en ligne Vous invitant à contacter Notre équipe de Services client.

16.2. Nos heures d'ouverture sont du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h (CET).

Les courriers reçus après les heures de fermeture du jour ou un jour non ouvrable seront traités comme étant arrivés le jour ouvrable suivant.

16.3. Si Vous n'êtes pas satisfait d'un service que Vous avez reçu, veuillez adresser toutes Vos réclamations à l'équipe de Services client, aux coordonnées indiquées dans la clause 16.1ci-dessus. Les appels peuvent être surveillés ou enregistrés à des fins de formation.

16.4. Nous faisons tout pour garantir que Vous receviez le meilleur service possible. Toutefois, si Vous n'êtes pas satisfait de la façon dont Votre réclamation a été gérée par Notre équipe de Services client et souhaitez faire remonter Votre réclamation, Vous devez en premier lieu contacter l'émetteur de Votre Carte, Pleo Financial Services, Ravnsborg Tværgade 5 C, 4, Copenhague N, 2200, Danemark, adresse e-mail : compliance@pleo.io, site Web www.pleo.io pour obtenir de l'aide. Une copie de Notre politique en matière de réclamations est accessible sur Notre site Web ; Vous pouvez également Nous contacter pour en demander une.

16.5. Si, après avoir suivi toutes les procédures de réclamation, Vous n'êtes toujours satisfait,

Vous pouvez adresser Votre réclamation à l'Autorité de surveillance financière du Danemark, Århusgade 110, Copenhague Ø, 2100, Danemark, adresse e-mail finanstilsynet@ftnet.dk, site Web www.dfsa.dk. Il est important de savoir que légalement, l'Autorité de surveillance financière du Danemark n'a pas vocation à résoudre les litiges entre Vous et Nous.

17. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

17.1. Notez que les organisations décrites aux clauses 1.2 et 1.3 seront tenues responsables :

17.1.1. de tout incident ou défaut associé à l'utilisation du Portefeuille principal ou de la Carte résultant de circonstances anormales ou imprévisibles dépassant Notre contrôle, et qui n'auraient pu être évitées malgré tous Nos efforts, y compris, sans s'y limiter, un incident ou un défaut des systèmes de traitement de données ;

17.1.2. des biens et services qu'un Titulaire de la Carte achète avec Votre Carte ;

17.1.3. de toute perte de profit, perte d'activité ou tout dommage indirect, consécutif, spécial ou punitif ;

17.1.4. d'un commerçant refusant d'honorer une transaction ou refusant un paiement ; ou

17.1.5. de tout acte ou omission résultant de Notre respect des lois nationales ou de l'Union européenne.

Dans tous les cas, la responsabilité des organisations décrites aux clauses 1.2 et 1.3 sera limitée au solde du Portefeuille principal au moment du déroulement de l'événement.

17.2. En plus des limites indiquées dans la clause 17.1, Notre responsabilité sera limitée comme suit :

17.2.1. si Votre Carte est défectueuse par Notre faute, Notre responsabilité sera limitée au remplacement de la Carte ou au remboursement de Vos Fonds disponibles sur Votre Portefeuille principal ; ou

17.2.2. si des sommes ont été déduites de façon incorrecte de Votre Carte par Notre faute, Notre responsabilité sera limitée au paiement à Votre nom d'un montant équivalent.

17.3. Dans tous les autres cas de défaut de Notre part, Notre responsabilité sera limitée au remboursement du montant de tous les Fonds disponibles sur le Portefeuille principal.

17.4. Rien dans le présent Contrat ne saurait exclure ou limiter les éventuelles responsabilités réglementaires auxquelles Nous sommes soumis et que Nous ne sommes pas autorisés à exclure ou à limiter, ou Notre responsabilité en cas de décès ou de dommage corporel.

17.5. Si Vous ou un Titulaire de la Carte avez utilisé Votre Carte ou autorisé Votre Carte à être utilisée de manière frauduleuse, d'une façon qui ne respecte pas ce Contrat, à des fins illégales, ou si Vous ou un Titulaire de la Carte avez autorisé que Votre Carte ou ses détails soient mis en danger en raison d'une négligence grave d'un Titulaire de la Carte, Vous serez tenu pour responsable de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de la Carte. Nous prendrons toutes les mesures raisonnables et nécessaires pour compenser toute perte que Vous auriez subie, et il n'existera aucune limite maximum à Votre responsabilité, excepté si les lois ou réglementations en vigueur imposent cette limite. Cela signifie que Vous devez prendre soin de Votre Carte et de ses détails et agir de façon responsable, ou que Vous serez tenu responsable.

17.6. Le Fonds danois de garantie des dépôts ne s'applique pas à Votre Carte ou à Votre Portefeuille principal. Toutefois, dans le cas peu probable où Pleo Financial Services A/S

deviendrait insolvable, Pleo Financial Services a l'obligation, en tant qu'institution réglementée, de conserver Vos Fonds disponibles sur un compte client sécurisé destiné spécifiquement au remboursement des transactions effectuées avec Votre Carte. Dans le cas peu probable d'une insolvabilité, les Fonds étant arrivés sur le compte client sécurisé seront protégés conformément aux lois en vigueur. Nous serons ravis de répondre à Vos questions ou à Vos préoccupations. Veuillez contacter Notre équipe de Services client pour en savoir plus.

18. VOS INFORMATIONS PERSONNELLES

- 18.1. Nous recueillons certaines informations Vous concernant Vous et les Titulaires de la Carte à des fins de gestion du programme. Pleo Technologies A/S et Pleo Financial Services A/S sont responsables du contrôle de Vos données personnelles et géreront et protégeront Vos données personnelles conformément aux lois de protection des données danoises et européennes.
- 18.2. Nous pouvons envoyer Vos données personnelles à l'extérieur de l'EEE à Nos partenaires commerciaux lorsque cela s'avère nécessaire pour Vous fournir Nos services, par exemple service client, administration de compte, rapprochement financier, ou si cet envoi est nécessaire suite à une demande de Votre part, par exemple pour le traitement d'une transaction internationale. Lors de l'envoi des données personnelles à l'extérieur de l'EEE, Nous prendrons des mesures pour garantir que Vos données personnelles bénéficient d'une protection essentiellement semblable à celle dont bénéficient les données personnelles traitées au sein de l'EEE. Sachez que tous les pays ne disposent pas de lois visant à protéger les données personnelles similaires à celles dont dispose l'EEE. Votre utilisation de Nos produits et services Nous indiquera que Vous consentez à l'envoi de Vos données personnelles à l'extérieur de l'EEE. Si Vous retirez Votre consentement au traitement de Vos données personnelles ou de leur envoi à l'extérieur de l'EEE, ce que Vous pouvez faire en utilisant les coordonnées indiquées dans la clause 16.1, Nous ne pourrions plus Vous fournir Nos services. Par conséquent, ce retrait de consentement sera considéré comme une résiliation du Contrat.
- 18.3. Sauf autorisation explicite de Votre part, Vos données personnelles ne seront pas utilisées à des fins marketing par Nous ou Nos partenaires commerciaux (sauf si Vous leur avez directement fourni Votre consentement de façon indépendante), ni ne seront partagées avec des tiers non associés au programme associé à la Carte.
- 18.4. Vous avez le droit de demander les détails des informations personnelles que Nous détenons Vous concernant, et Vous recevrez ces détails par écrit de Notre part. Là où la loi Nous le permet, Nous pouvons facturer ce service.
- 18.5. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la Politique de confidentialité de Pleo Technologies A/S, que Vous acceptez en acceptant ce Contrat, à l'adresse <https://www.pleo.io/en/legal/>.

19. CHANGEMENTS AU CONTRAT

- 19.1. En cas de changement, ceux-ci seront annoncés sur Notre site Web au moins deux mois avant la prise d'effet de ces changements (sauf si les lois nécessitent ou Nous permettent d'apporter un changement plus immédiat, ou dans le cas d'une modification du taux de change). Des copies de la version la plus à jour de ce Contrat seront disponibles à tout moment sur Notre site Internet et Vous seront envoyées gratuitement par e-mail sur demande à tout moment durant la période du Contrat.
- 19.2. Nous Vous notifierons également de tout changement apporté au Contrat par e-mail ou via Votre Centre de compte en ligne ou Votre Appli Pleo au moins deux mois à l'avance. Vous serez supposé avoir accepté la modification si Vous ne Nous notifiez pas du contraire avant la date de prise d'effet de la modification, et que Vous continuez à utiliser la Carte. Si Vous n'acceptez pas la modification, Vous pouvez résilier ce Contrat immédiatement et gratuitement avant l'expiration du préavis.
- 19.3. Il se pourrait parfois que Nous devions apporter des changements à ce Contrat sans préavis, ou avec un préavis inférieur à deux mois. Cependant, cette situation surviendrait

dans un nombre de cas très limités et uniquement pour des raisons juridiques, réglementaires ou de sécurité, ou pour permettre la bonne exécution du programme associé à la Carte. Si tel est le cas, Nous Vous notifierons de ces modifications le plus tôt possible, ou dès que possible après la prise d'effet de la modification si un préavis n'est pas possible. Votre droit en vertu de la clause 11.3 de résilier ce Contrat gratuitement à tout moment n'en serait pas affecté.

20. LOI ET TRIBUNAUX

20.1. Ce Contrat, et Votre relation avec Nous découlant de ou en rapport avec ce Contrat, seront régis par les lois du Danemark. Tous les litiges découlant de ou en rapport avec ce Contrat seront soumis à la juridiction exclusive des tribunaux du Danemark.

21. ATTRIBUTION

21.1. Nous pouvons attribuer le bénéfice et les risques du présent accord à une autre entreprise à tout moment sous réserve de Vous donner un préavis de deux mois. Dans ce cas, Vos droits ne seront pas impactés. L'utilisation continue de la Carte une fois la période de préavis de deux mois écoulée indiquera Votre accord à cette attribution. Si Vous ne consentez pas à cette attribution, Vous pouvez annuler le Contrat et demander sans pénalité un retour des Fonds disponibles.

22. CESSATION

22.1. Si l'une quelconque des modalités ou des dispositions de ce Contrat était déclarée illégale ou non exécutoire, en tout ou en partie, en vertu d'un texte législatif ou d'une règle de droit, cette modalité ou disposition ou partie sera réputée ne pas faire partie du Contrat sans que la validité et l'applicabilité du reste du Contrat n'en soient affectées.